

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PIÉMONT OLORONNAIS

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 30 AVRIL 2014

Présents : MM. BERNOS, MORA, LEES, Mme ARTIGAU, Mme VOELTZEL, IDOPE, Mme JAUBERT-BATAILLE, Mme PAPAREMBORDE, LAPRUN, KELLER, SOUMET, AURISSET, Mme HIRSCHINGER, LEPRETRE, Mme BESSONNEAU, Mme FOIX, LACRAMPE, Mme DEL PIANTA, Mme MICHAUT, ADAM, Mme BONNET, Mme POTIN, LABARTHE, UTHURRY, Mme GASTON, GAILLAT, Mme GIRAUDON, BAREILLE, Mme MIQUEU, TERUEL, Mme MIRANDE, GUERY.

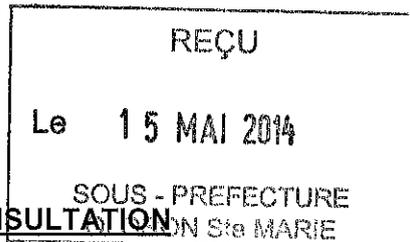
<u>Pouvoirs</u> :	Madeleine COIG	à	Joseph LEES
	Pierre CASAUX-BIC	à	Aimé SOUMET
	Alain TEULADE	à	Martine MIRANDE
	Marc OXIBAR	à	Daniel LACRAMPE
	Fabienne MENE-SAFRANE	à	Henriette BONNET
	Aracéli ETCHENIQUE	à	Maïté POTIN
	Valérie SARTOLOU	à	Michel ADAM

<u>Suppléants</u> :	Danielle PARIS	suppléante de	Michel BARRERE-MAZOUAT
	Albert GOUT	suppléant de	Suzanne SAGE
	Yves CALIARO	suppléant de	Jean LABORDE

Excusés : Jean CASABONNE, Hervé LUCBEREILH, Gérard ROSENTHAL, Jean-Jacques DALL'ACQUA, Rosine CARDON, Pierre SERENA, Didier CASTERES

RAPPORT N°140430-18-ECO

**PÉPINIERE D'ENTREPRISES : LANCEMENT DE LA CONSULTATION
POUR L'ACQUISITION DE MOBILIERS ET DE FOURNITURES**



M. LACRAMPE précise que la fin des travaux de construction de la pépinière d'entreprises, pour la partie neuve, est prévue courant juin 2014.

Pour son fonctionnement, prévu plutôt en septembre, c'est-à-dire après les travaux de réhabilitation de la partie existante, la pépinière doit se doter de mobiliers pour les bureaux et les espaces communs ainsi que de matériels informatiques et de reprographie.

Le montant de cet investissement est estimé par nos services à 45 000 € HT (54 000 € TTC), compris dans l'enveloppe d'investissement initiale et réparti comme suit :

- Mobilier de bureau : 25 000 €
- Informatique et reprographie : 20 000 €

Les crédits nécessaires sont disponibles sur le budget annexe de la pépinière.

Ouï cet exposé,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Président à engager la consultation et à acquérir les équipements nécessaires pour un coût total de 45 000 € HT (soit 54 000 € TTC)
- **ADOpte** le présent rapport.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 30 avril 2014

Suivent les signatures

Affiché le 15.05.14



Le Président



Daniel LACRAMPE

REÇU

Le 15 MAI 2014

SOUS - PREFECTURE
OLORON Ste MARIE